



Succession non faite depuis 4 ans

Par **jpblmh76**, le **08/08/2013** à **18:26**

bjr je suis veuf mon epouse avait 5 enfants moi 3 enfants rnl la succession n'est pas faite 4 ans après le décès a cause d'un coheririer qui ne repond pas au notaire rn je vis maritalement depuis 4 ans et je voudrais à mon décès que mon amie reste dans ma maison ,comment faire??rn[fluo]merci[/fluo]

Par **amajuris**, le **08/08/2013** à **20:21**

bjr,rnd'abord il faudrait régler la succession suite au décès de votre épouse.rnla déclaration de succession qui doit se faire dans les 6 mois du décès, permet d'établir les droits à payer au trésor public.rncela n' a rien à voir au fait qu'un héritier ne réponde pas et bloque le partage.rnpour l'instant les biens de votre épouse sont en indivision successorale.rnil vous appartient de mettre en demeure l'héritier taisant, la procédure est prévu par le code civil.rnil faut savoir que juridiquement votre concubine est un étranger par rapport à vous.rnsi vous voulez lui léguer quelque chose, vous devez faire un testament mais elle paiera 60% de frais sur ce legs et bien entendu vous ne pouvez léguer que ce qui vous appartient en propre.rnsi la maison était un bien commun et qui est maintenant en indivision, vous ne pouvez pas en disposer librement, il faut l'accord des autres indivisaires.rncdt